

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2018

Etaients présents sous la présidence de Francis ERARD :

Raynald Royère, Christian Coignot, Jean-Pierre Brunet, Denis Philippe, Marcel Spilmann, Jean-Pierre Gatouillat, Vincent Blanchot

Assistait également à la réunion : Marie-Laure Hrvoj

1/ Approbation du PV de la dernière séance

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 4 avril 2018. Mr Gatouillat fait remarquer qu'il a demandé également lors de cette réunion d'avril un panneau indiquant la chapelle en plus de celle du cimetière, ce qui n'a pas été mentionné dans le compte-rendu.

2/ Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président et après appel de candidature, Mr Christian Coignot est élu secrétaire.

3) Régime général de protection des données

Le Président explique au comité syndical que les établissements publics tout comme les collectivités, les entreprises et les associations, doivent appliquer les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données Européen (RGPD) pour assurer la sécurité des différents fichiers que la structure gère. Ce dispositif est applicable depuis le 25 mai 2018.

Devant la complexité de cette nouvelle obligation, à la fois d'ordre informatique et juridique, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle propose la mutualisation de cette mission et la mise à disposition de son délégué à la protection des données. Ce partenariat se traduit par une convention prévoyant les modalités de fonctionnement pour un coût fixé à 0.057 % de la masse des rémunérations versées aux agents permanents du syndicat.

Sur proposition du Président, le comité syndical accepte à l'unanimité d'adhérer au service proposé par le CDG 54 et d'autoriser le Président à signer la convention fixant les règles du partenariat.

4) Travaux de voiries – convention avec les riverains

Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil municipal de Saint Lyé a décidé de réaliser des travaux de voiries à Grange l'Evêque (rue Marcel Chutry, impasse Chavanat et allée des Caves). Il se trouve que l'impasse Chavanat n'est pas intégrée dans le domaine public communal.

Pour permettre la réalisation des travaux confiés à la société COLAS, une convention avec les riverains de cette voie s'avère nécessaire pour réglementer les conditions d'exécution de cette opération. La convention prévoit également l'obligation pour le syndicat intercommunal de Grange l'Evêque d'assurer l'entretien du bassin d'infiltration.

Sur proposition du Président, le comité syndical accepte les termes de cette convention, et autorise le Président à la signer.

Informations et questions diverses

Le Président demande aux Maires de Macey et Saint Lyé d'inviter les évêchats à couper leur haie afin d'assurer la sécurité des automobilistes gênés par la végétation et libérer le passage des piétons, ce dont il les remercie.

Raynald Royère interpelle le comité syndical sur l'opportunité de poursuivre l'organisation de la commémoration des combats de Grange l'Evêque, compte tenu que les familles des combattants ne viennent même plus, et que peu d'évêchats se déplacent. Il suggère de regrouper cet hommage avec la cérémonie du 11 novembre, qu'il conviendrait par ailleurs d'avancer pour permettre à ceux qui le veulent de se rendre à celle organisée par les communes. Le Président en profite pour faire remarquer que seuls les deux lieutenants sont honorés, alors qu'il y a eu ce jour-là 9 autres victimes qui ne sont jamais cités. Le Président invite le comité à réfléchir à cette question pour 2019.

Marcel Spilmann informe le comité que Troyes Champagne Métropole va modifier le jour de collecte des ordures ménagères sur Grange l'Evêque : en effet, à compter du 1^{er} septembre, le jour retenu est le lundi (jour de collecte pour Macey) – TCM communiquera en ce sens. Le Président en profite pour signaler que le camion de collecte a endommagé le portail de l'atelier.

Il fait part d'un courrier qu'il a reçu des voisins de la salle des fêtes qui se plaignent des nuisances qu'occasionne celle-ci. Le Président réaffirme qu'il ne loue plus la salle le soir : elle n'est utilisée que le midi conformément à ce qu'avait décidé le comité. Mr Erard relate une conversation avec ces administrés qui se plaignent également de l'école.

Le comité syndical estime qu'il a déjà fait l'effort de ne plus louer la salle le soir. Il n'envisage pas de la fermer, conscient du service qu'elle rend aux administrés. Le Président précise qu'à chaque location il attire l'attention des utilisateurs sur la nécessité de veiller à ne pas créer de nuisances : il ne voit pas ce qu'il peut faire de plus. Mr le Maire de Saint Lyé répondra en ce sens.

Jean-Pierre Gatouillat s'inquiète de la date des travaux de voiries prévus à Grange l'Evêque. Mme Hrvoj lui répond que l'entreprise Colas a prévu d'intervenir en septembre. Elle précise que des chicanes sur le RD 15 sont installées à titre d'essai en attendant le début des travaux pour évaluer leur impact. Mr Royère suggère pour compléter de prévoir un stationnement alterné. Mme Hrvoj ajoute que le boudin à l'entrée du hameau va être retiré.

Le Président,

Francis ERARD